



OTOPLASTIE

Vous venez de vous faire opérer d'une otoplastie.

Ce document comprend les principales consignes post-opératoires :

Les **douleurs** sont habituellement modérées, et bien gérées par un traitement antalgique simple.

Dans le cas contraire, une consultation du chirurgien ou de son équipe s'impose.

Le **premier pansement** sera ôté entre le lendemain et le 3^{ème} jour post-opératoire en consultation par votre chirurgien ou un membre de son équipe.

Les **soins de cicatrices** seront réalisés par infirmière tous les deux jours jusqu'à cicatrisation.

Une **antibiothérapie préventive** sera parfois nécessaire pendant une semaine.

Vous serez revu en **consultation de contrôle** à **J1** en cas de chirurgie ambulatoire et à **J8**, pour le premier contrôle de la cicatrisation et procéder éventuellement à l'ablation des points. A l'issue de cette consultation, les **shampoings** pourront être autorisés, juste avant le soin infirmier. Le bandage chirurgical sera remplacé par un **bandeau** de contention et de protection type bandeau de ski qui ne doit pas comprimer les oreilles.

Le bandeau devra être porté jour et nuit pendant 1 mois, puis seulement la nuit pendant 1 mois.

Durant les premiers jours, les oreilles pourront apparaître **gonflées**, avec des reliefs masqués par l'œdème (gonflement). Des **bleus** plus ou moins importants sont parfois présents. Cet aspect ne doit pas inquiéter : il n'est que transitoire et ne compromet absolument pas le résultat final. Un délai de un à deux mois est nécessaire pour apprécier le **résultat final**.

Le retour au travail sera possible dès la semaine suivant l'opération.

L'exposition au grand froid est déconseillée compte tenu du risque de gelure et l'utilisation du sèche-cheveux doit être prudente (air froid) pendant au moins deux mois du fait de la **diminution transitoire de la sensibilité** des oreilles.

Les sports à risque seront proscrits pendant 2 mois.

Une **protection solaire** des cicatrices (écran solaire à indice élevé) est nécessaire pendant une durée de 1 an minimum.

Un **arrêt total du tabac** est indispensable 1 mois avant et 1 mois après l'intervention.

L'apparition de douleurs intenses, de fièvre, de problèmes de cicatrisation doit amener à **contacter le service** pour prendre un RDV avec votre chirurgien, ou le chirurgien d'astreinte le week-end (vous trouverez le numéro de téléphone sur vos ordonnances de sortie). Prenez toujours votre température avant d'appeler pour une urgence

En cas d'urgence

En semaine et avant 18h : **04 26 10 93 17** ou **04 26 73 28 22**
Week-end et après 18h (chirurgien plasticien d'astreinte) : **06 07 63 86 04**

